



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 12-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 27/03/2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211300090-20260402-122026-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---000O000---

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'avril à 19h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, légalement convoqués le 27 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

Les membres du conseil municipal élus ont été déclaré et installés dans leurs fonctions.

PRESENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noel THOMAS, Sabine BOUICHET, Sophie MATHIEU, Dorian TORTEL, Benoit CLADIDIER, Justine GRATTEPAIN, Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRESENTES : Fredeique EBOUNDA par Maryvonne GASCON

SECRETAIRE DE SEANCE : Justine GRATTEPAIN

---000O000---

---000O000---

Objet : Demande de subvention DETR pour la INSTALLATION VIDEO PROTECTION

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux demandes d'attribution de subventions à tout organisme financeur et la prise de décision par le Maire ;

Considerant l'installation de la video protection

Considérant que ces travaux sont éligibles aux financements via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux de l'installation de la video protection est estimé à 49 333.55 € HT ;

Considérant que l'autofinancement dans le cadre de ces travaux de réhabilitation est estimé à 9 866.71€, soit 20% du cout total HT.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Commune,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ou a la majorité, des membres présents ou représentés,

DECIDE d'autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture d'Aix en Provence au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 en vue de l'aide au financement de **de l'installation de la video protection.** ;

DECIDE que la demande de subvention visée porte sur un montant de 15616.84 € euros sur un projet s'élevant à 49 333.55 HT, soit 31.66 % de la dépense totale du projet, conformément au plan de financement suivant :

OPERATION	COUT HT	FINANCEMENT		
				(taux)
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	49 333.55 €	Département:	23 850.00 €	48.34
		Région:		
		Communauté:	-	
		Etat:	15 616.84 €	31.66
		Autres: Réserve parlementaire	-	
		Autofinancement Commune:	9 866.71 €	20
TOTAL HT:	49 333.55 €	TOTAL FINANCEMENT:	49 333.55 €	100.00 €

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Justine GRATTEPAIN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
de la publication/notification le
Fait à La Barben. le